

Services disponibles dans votre Agence Postale Communale

• Courrier et colis

- Vente de timbres-poste à usage courant
- Vente d'enveloppes Prêt-à-Poster et d'emballages Colissimo
- Fourniture d'autres produits Courrier / Colis sur commande
- Dépôt des objets y compris recommandés
(hors objets sous contrat, objets en nombre, Chronopost et valeur déclarée)
- Retrait des lettres et colis en instance (hors Poste Restante, valeur déclarée, contre remboursement et Chronopost)
- Services de proximité (contrat de réexpédition du courrier, garde du courrier, abonnement mobilité et Prêt-à-Poster de réexpédition)

• Services financiers

- Retrait d'espèces sur CCP, Postépargne ou livret d'épargne du titulaire dans la limite de 300 € par période de 7 jours
- Paiement de mandat cash, dans la limite de 300 € par opération
- Transmission au bureau pour traitement selon les règles en vigueur :
 - des demandes de services liées au CCP,
 - des demandes d'émission de mandat cash, d'un montant maximum de 300 €,
 - des procurations liées aux services financiers,
 - des versements d'espèces sur CCP du titulaire, Postépargne ou livret d'épargne dans la limite de 300 € par période de 7 jours.